



FRAIS LIÉS A VOTRE HOSPITALISATION

L'établissement est conventionné avec les organismes d'assurance maladie et avec certaines mutuelles.

Les frais inhérents à l'hospitalisation et aux soins nécessités par l'état de santé sont réglés directement à la Clinique par la Sécurité Sociale. Ces frais d'hospitalisation sont liés au service dans lequel vous êtes hospitalisé.

Conformément à la réglementation, aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendus ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturée. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

Restent à votre charge :

- **Le forfait journalier** d'un montant de 20€/jour à régler à la réception de la facture et éventuellement le ticket modérateur.

A l'exception des victimes d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle, et dont l'hospitalisation est en lien avec cette reconnaissance, des pensionnés militaires, des bénéficiaires de CMU complémentaire ou de l'aide médical d'état, des victimes d'un acte de terrorisme bénéficiant d'une prise en charge intégrale pour les soins en rapport avec cet événement ainsi que les assurés bénéficiaires du régime Alsace – Moselle).

Ces frais représentent votre participation financière aux dépenses de santé, frais d'hébergement et d'entretien entraînés par votre hospitalisation.

- **Les suppléments éventuels que vous aurez demandés** : chambres particulières, télévision, téléphone,... . Ces frais peuvent éventuellement être pris en charge par votre complémentaire santé si le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Il vous appartient de faire le nécessaire pour obtenir une attestation de prise en charge. Votre organisme de sécurité sociale peut imposer le tarif de l'établissement le plus proche de votre domicile. Dans ce cas, même si vous êtes pris en charge à 100%, la différence sera à votre charge.

TARIF DES CHAMBRES PARTICULIERES

Lors de votre séjour au sein de la Clinique du Dr STER vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière en fonction de nos disponibilités.

La chambre particulière peut être prise en charge par votre mutuelle si notre établissement est conventionné avec celle-ci et si votre contrat l'inclut. Les secrétaires administratives sont à votre disposition pour vous donner les modalités de prise en charge. Elles se tiennent au bureau des admissions et à l'accueil.

Formule hospitalisation :

- La chambre est attribuée sur formulaire de demande dûment complété et signé en fonction des disponibilités du service. Un chèque de caution de 900 € peut vous être demandé le cas échéant.
- La chambre est facturée par journée d'hospitalisation du 1er jour d'occupation au jour de la sortie.

Prix de la chambre particulière :

- Chambre grand confort (Rénovée avec lavabo, wc, douche) : 60 €
- Chambre confort (lavabo, wc, douche) : 45 €
- Chambre individuelle (lavabo, wc) : 30 €

LES AUTRES SUPPLEMENTS

Suppléments patients :

- **Télévision** (15 jours consécutifs minimum)3€/jour
Caution télécommande.....40 €
- **Téléphone**
Une ligne extérieure peut être ouverte avec un code personnel donné à votre admission.
Communications non surtaxées moyennant un apport, les sommes non utilisées sont restituées au départ.
Montant de l'apport.....10€
- **Wifi**
Un accès internet est possible via un réseau disponible gratuitement au sein de l'établissement.
- **Dossier patient**
La 1^{ère} copie (sur clé USB) peut être remise sur demande et conformément à la procédure à titre gratuit.
Les exemplaires suivants seront facturés 18 euros.
- **Produits de première nécessité**
Une boutique située à l'accueil propose les produits de première nécessité.
Les tarifs sont affichés au niveau de la boutique.
- **Boissons et collations : Des distributeurs sont présents au sein de l'établissement**
Les tarifs sont affichés sur ces derniers.
- **Laverie : Une laverie est mise à disposition des patients**
Les tarifs sont affichés sur ces dernières.
- **Prestations extérieures (coiffeur, pédicure, pressing, presse)**
Les coordonnées sont disponibles à l'accueil.
Ces prestations n'étant pas facturées par l'établissement, les tarifs vous seront communiqués par les prestataires.

Suppléments accompagnants :

Les suppléments liés aux accompagnants doivent être effectués auprès de l'accueil et réglés auprès des admissions au plus tard la veille.

- **Repas accompagnant (selon les places disponibles en salle à manger)**
.....10€/repas
.....15€/repas de fête
- **Petit-déjeuner accompagnant :**
.....5€/jour
- **Lit accompagnant (selon les lits disponibles et l'organisation du service)**
.....25€/nuit
- **Forfait « accompagnant » (1 nuit + 1 petit déjeuner + 1 repas du midi + 1 repas du soir)**
.....45.50€